



Formulaire Délivrance de congé





Notre Objectif : Votre Satisfaction !

BOTTE PILLON PEPRATX
Huissiers de Justice associés

Notre savoir-faire...

Notre étude est composée de 3 Huissiers de Justice Associés, et d'une équipe de 7 juristes collaborateurs à votre service.

Concernant notre activité de **signification d'actes extrajudiciaires**, nous avons développé une expertise dans chaque situation possible

Pour vous offrir un service sur mesure, quelque soit votre demande, nous avons développé une offre en 3 temps :

1- Réception du dossier et analyse :

Les conséquences juridiques d'un congés sont importantes. Notre équipe de juristes d'expérience met à votre profit son expertise pour analyser votre dossier et y apporter la réponse adaptée.

2- Rédaction et signification :

Une fois l'assurance de la faisabilité de l'acte nous procédons à sa rédaction dans le respect des dispositions législatives et jurisprudentielles.

La signification de l'acte est réalisée dans les meilleurs délais. Une fois délivré vous êtes informé et nous vous adressons votre exemplaire original à conserver.

3-A l'issu de préavis

Nous vous pouvons réaliser l'état des lieux de sortie ou tout constat pouvant sauvegarder vos droits.

Si le locataire se maintien indument dans les lieux nous initions la procédure tendant à son éviction



DÉLIVRANCE D'UN CONGÉ AU LOCATAIRE OU AU PROPRIÉTAIRE

Bail d'habitation vide

Bail d'habitation meublé

Bail commercial

Autre (précisez):

Date de prise d'effet du bail :

Date pour laquelle vous souhaitez donner congé :

DÉSIGNATION DU BAILLEUR

<u>Bailleur n°1</u>	<u>Bailleur n°2</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Né(e) le :
A :	A :
De Nationalité :	De Nationalité :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Précisez :	Précisez :
- Propriétaire(pleine propriété) <input type="checkbox"/>	- Propriétaire(pleine propriété) <input type="checkbox"/>
- Nu propriétaire <input type="checkbox"/>	- Nu propriétaire <input type="checkbox"/>
- Usufruitier <input type="checkbox"/>	- Usufruitier <input type="checkbox"/>
- Indivisaire <input type="checkbox"/>	- Indivisaire <input type="checkbox"/>

Personne Morale

Forme : SCI, SAS, SARL, SA autre :

Dénomination:

N° RCS

Adresse

Nom du représentant légal

Telephone / mail

DÉSIGNATION DU LOCATAIRE

Locataire n°1

Nom :

Prénom :

Age :

Née le :

A :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Locataire n°2

Nom :

Prénom :

Age :

Née le :

A :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Si Personne morale

Forme :

Adresse :

Enseigne :

N° RCS :

Nom du représentant légal :

Telephone :

MOTIF DU CONGÉ HABITATION

Vente

Précisez le prix (et le notaire) :

> Notez que si vous baissez le prix ultérieurement vous devrez le notifier au locataire

Reprise

Précisez pour qui, et justifiez pourquoi vous souhaitez reprendre (loi allur)

> Pour qui ? Bailleur conjoint partenaire de PACS ascendant du bailleur ou du conjoint concubin notoire

> Adresse actuelle du bénéficiaire (si autre que bailleur) :

> Pourquoi reprendre ? Justifiez du caractère réel et sérieux :

Motif sérieux et légitime

Précisez le motif :

Pour Congé commercial cochez :

INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES LOCATAIRES

La loi du 6 juillet 1989 relative aux baux d'habitation, précise que lorsque le bailleur veut donner un congé à un locataire âgé de plus de 65 ans, dont les ressources sont modestes, il doit lui proposer un logement correspondant à ses besoins et à ses possibilités (art. 15 III). À défaut, le congé délivré par le propriétaire du bien loué n'est pas valable et le bail est renouvelé automatiquement. Cette protection est valable aussi bien pour les locations vides que pour les locations meublées consacrées à l'habitation principale. De plus, elle a été étendue par la loi de 2015 aux locataires qui ont à leur charge une personne de plus de 65 ans vivant sous leur toit.

Précisez l'âge de votre locataire :

Si + de 65 ans précisez ses ressources annuelles :

- Sous certaines conditions le congé peut être soumis à la fourniture d'un nouveau logement pour le locataire -

Vous pouvez bénéficier de l'exception à la protection précisez si vous avez + de 65 ans et disposez de ressources inférieures au plafond en vigueur

Pour plus d'informations nous consulter

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si mutation du bien postérieurement à la conclusion du bail précisez la date :

Mémo : L'acquéreur d'un bien vendu loué peut donner congé en respectant le terme du bail et une durée d'occupation minimum de 2 ans

Information utile à la localisation du bien (villa, immeuble code d'accès, activité, couleur du portail ,des volets, étage si plusieurs maisons à la même adresse précisez laquelle etc...) précisez :

Le bien fait il l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ? Si oui cochez

Pendant le bail le locataire vous a-t-il fait part de son mariage ou de son PACS ? Si oui cochez :

Mémo :

Le nu propriétaire seul ne peut pas donner congé

L'usufruitier peut donner congé seul

Si indivision, tout membre de l'indivision peut donner congé sous réserve de l'accord des 2/3 des indivisaires

MANDAT

ATTENTION LE CONGE DEVANT ETRE SIGNIFIE **AU MOINS 6 MOIS (3 mois pour les meublés)AVANT LA DATE D'EXPIRATION DU BAIL NOUS VOUS INVITONS A NOUS ADRESSER LES ELEMENTS NECESSAIRES DANS UN DELAI SUFFISANT AU TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER ET A LA SIGNIFICATION DE L ACTE**

Un accusé de réception avec une demande de provision vous sera sollicitée lors du dépôt du dossier ou à son ouverture.

Cette provision couvre l'étude de votre dossier, la rédaction la signification et le retour de l'acte (aucun autre frais à prévoir)

Je soussigné _____ mandate la Scp Botte Pillon & Pepratx afin d'engager un congé à mon locataire

Fait à

Le

Pièces à fournir :

- Présent formulaire daté signé
- Copie intégrale du bail





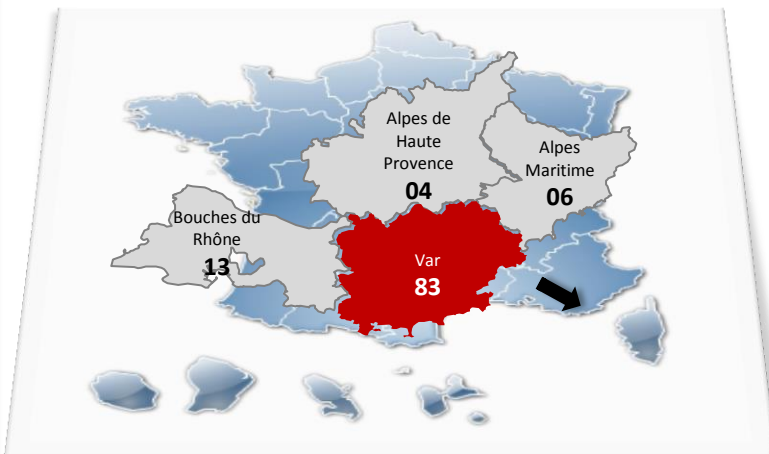
BOTTE PILLON PEPRATX
Huissiers de Justice associés

Nos autres domaines d'expertises :

Après plus de 15 ans d'expérience dans la profession, la SCP BOTTE PILLON PEPRATX a développé une expertise dans :

- Le recouvrement amiable et judiciaire,
- Les activités liées au pénal,
- La médiation,
- Contentieux locatif et,
- La signification.

Où ? Qui ? Quoi ? Comment ?



Cour d'Appel d'Aix en Provence

- 2 sites : Bandol et le Beausset.
- 3 huissiers, 3 Clercs significateurs, 2 Clercs titulaires de l'examen professionnel et une équipe de 6 collaborateurs, pour un service sur-mesure.
- Une présence permanente sur le terrain, qui s'adapte en fonction des exigences de nos clients.
- Notre savoir faire :
 - Visites domiciliaires,
 - Enquêtes sur le terrain,
 - Repérage de véhicules,
 - Mise en œuvre de saisies
 - Constats
 - Signification
- De 06H00 à 21H00, 6 jours/7



SCP Botte Pillon Pepratz

Trois Huissiers de Justice œuvrent à vos côtés :

Maître Raphael BOTTE

Maître Virginie PILLON

Maître Maxime PEPRATX

Notre compétence territoriale :

Compétence Nationale pour les constats

Nous sommes idéalement situés pour couvrir

les départements 13 et 83



Adresse de nos locaux :

- Siège : 300 Avenue Dei reganeu – Bp 16 – 83150 Bandol
- Site secondaire : 30 rue Portalis, Bp 50- 83330 Le Beausset



Siège : 04.94.29.89.73

Constat : 06.03.85.15.72

Mail : etude@hdj83.com



Informations pratiques de réception à l'étude:

- Ouverture du lundi au vendredi : 08h35-12h00 / 14h00-18h00
 - Le vendredi: 8h35-12h00 / 14h00-15 h 55
- (en dehors de ces horaires, réception sur rendez-vous)
- Constats 7/7 24h/24



Retrouvez nous sur les réseaux sociaux

Consultez notre site internet

www.hdj83.com

